

REUNION du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 16 octobre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de ROCLES (Allier), dûment convoqué, par Mr GUILLOT Thierry, Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie,

Date de convocation : 11/10/2024

Nombre de membres en exercice	11
Présents	6
Votants	9
Pour	7
Contre	2
Abstention	0

PRESENTS : Mrs GUILLOT Thierry, DUPONT Dominique, Mmes DEPETRIS Catherine, Alexandra GAUTHIER, HAZEBROUCK Stéphanie, Monique LECANTE, *Lesquels forme la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884,*

ABSENTS Excusés : Mme LACOURT Véronique, Mrs ARNAUD Sébastien, BIDET Jacky.

ABSENTS : Mmes Florence MALAPAIRE, PETIT Christine.

SECRETAIRE de SEANCE : Mme Alexandra GAUTHIER.

Pouvoir : Mme LACOURT Véronique à Mr GUILLOT Thierry, Mr ARNAUD Sébastien à Mme Alexandra GAUTHIER, Mr BIDET Jacky à Mme DEPETRIS Catherine.

Approbation du CM du 13 Septembre 2024

Délibération N° 30 / 2024

Demande de subventions Projet Isolation des bâtiments et chaudière collective

Le Maire rappelle à l'assemblée que le montant du projet « Isolation des bâtiments communaux et la création d'une chaufferie bois » a dû être revu à la hausse.

En effet, le bureau d'études LACLAUTRE avait prévu un montant total du projet à 753 000€ HT, avec une isolation des bâtiments par l'extérieur avant avis ABF.

Vu la délibération N°26 du 05/09/2023 sollicitant les soutiens de la DDT et du CD03.

La DDT : Fonds vert – Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires a donné un accord de principe à hauteur de 315 000€ par courrier du 20 octobre 2023.

La demande à l'ABF, pour l'isolation par l'extérieur, a été faite par la suite, celle-ci ayant été refusée, l'isolation devra se faire par l'intérieur.

Le CD03, n'ayant pas statué à ce moment-là pour l'accord de principe, est en attente des nouveaux montants.

Le nouveau montant de l'APD 3 revu par le bureau d'études est de 890 070€ HT.

Vu le surcoût de l'Avant-Projet Définitif n°3,

Afin de finaliser le projet, le Conseil Municipal souhaite solliciter les subventions auprès des différentes collectivités qui soutiennent ce genre de projet communal.

Il présente le tableau des dépenses provisoires (estimatifs) du projet global ci-dessous :

RECAPITULATIF des DEPENSES sur ESTIMATION			
1 - TX ISOLATION suivant DIAG.	TOTAL HT	S/T	TVA
Isolation -Menuiserie -ventilation – changement chauffage - Eclairage - sur estimation BET des 5 bâtiments : <ul style="list-style-type: none"> • Bât Mairie Ecole + 1 Log • Maison Aujouannet 2 logs • Bât Auberge 3 log + commerce • Salle socioculturelle + 1 log • Bâtiment MAM 	119 000 74 500 123 500 62 500 20 000	399 500 €	
Bureau Etude mission actée	39 350	39 350€	
1 - TOTAL 1^{ère} phase		438 850 €	87 720 €
2 – CREATION ET INSTALLATION CHAUDIERE COLLECTIVE		385 000€	
Maitrise d'œuvre Etude Diagnostic Amiante Bureau de contrôle et CSPS Divers : PC, réseaux secondaires, EDF, etc..	37 920 € 2 409 € 10 891€ 15 000€	66 220 €	
2 – TOTAL 2^{ème} PHASE		451 220 €	90 244 €
TOTAL du programme	890 070€	890 070€	178 014 €
TOTAL TTC			1 068 084 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ↳ Approuve le lancement du projet global présenté ci-dessus pour un montant estimatif total de **890 070 € HT soit 1 068 084 € TTC**,
- ↳ Dit que ce projet devra être étalé financièrement sur plusieurs années,
- ↳ Sollicite les soutiens nommés ci-dessous auprès :
 - De la DDT le Fonds Vert d'accélération de la transition écologique dans les territoires pour accord définitif.
 - Du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif « de soutien aux travaux sur les équipement et infrastructures publics : **amélioration énergétique** > 35 % » le plus élevé possible.
 - De l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable signé avec le SDE03 Pour les travaux de l'installation de la chaufferie bois pouvant être financé jusqu'à 79 800€, le plus élevé possible.
Pour la mission Maîtrise d'œuvre pour la création de la chaufferie bois à hauteur de 70%

↳ Approuve le plan de financement ci-dessous :

ETAT DDT	FONDS VERT Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires axe 1 Réhabilitation énergétique des bâtiments publics locaux	890 070	35.39%	315 000
CD 03	Dispositif de soutien aux projets des communes : amélioration énergétique des équipements publics 35 % Globalisé sur 3 ans X 300 000 € HT plafond	890 070	35,00 %	311 524.50
TOTAL des SUBVENTIONS			70.39%	626 524.50
COMMUNE : Fonds propres/Emprunt			29.61%	263 545.50
TOTAL (Travaux + M Œuvre) HT			100 %	890 070
+ TVA			20 %	178 014
TOTAL TTC				1 068 084

La commune peut prétendre à une aide spécifique de l'ADEME :

RECETTES – Programmes		Base HT		M. Subv/aide
ADEME	Fond Contrat chaleur renouvelable	385 000	Calcul selon production de chaleur en sortie de chaudière	79 800
ADEME	Fond Contrat chaleur renouvelable Mission maîtrise d'œuvre création chaufferie bois	37 920	70.00%	26 544
TOTAL ADEME				106 344
TOTAL des SUBVENTIONS + AIDE				732 868.50
COMMUNE : Fonds propres/Emprunt				157 201.50
TOTAL (Travaux + M Œuvre) HT			100 %	890 070
+ TVA			20 %	178 014
TOTAL TTC				1 068 084

- ↳ Dit que, vu les coûts importants de cette rénovation impactant fortement les finances communales, le Conseil Municipal se réserve le droit de révision du projet sur sa totalité en cas de non obtention des aides à hauteur de 80 % comme indiqué ci-dessus,
- ↳ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024 et le surcoût sera inscrit au budget primitif 2025 à la section d'investissement Programme n°242 « Isolation des Bâtiments et chaudière collective »,
- ↳ Charge Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer toutes pièces administratives relatives à ce dossier

Informations et Affaires diverses

1. Tarification copie et coût salle polyvalente pour associations
2. Repas des conseillers : choix du menu du 08 novembre

Le Maire, Thierry GUILLOT	Le Secrétaire, Véronique LACOURT
---------------------------	----------------------------------